

Financé par l'Union européenne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

MC²OM

Migration Ville à Ville en Méditerranée

Dialogue, Connaissances et Action

**3ème APPEL À PROPOSITIONS POUR
LES ACTIONS CIBLÉES DES VILLES
Gouvernance locale des migrations :
Vers des réponses urbaines de relance
inclusives des migrants**



Appel à propositions pour les actions ciblées des villes MC2CM

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	3
2.	Fonctionnement de MC2CM	3
3.	Objectifs de l'appel à propositions.....	4
4.	Cadre des Actions.....	4
5.	Critères d'éligibilité	5
6.	Critères d'attribution et d'évaluation	8
7.	Calendrier	9
8.	Dispositions de la subvention.....	9
9.	Instructions.....	10



1. Introduction

La migration affecte la vie des personnes à toutes les étapes et dans tous les contextes. Alors que les migrants sont soumis à des conditions et à des vulnérabilités liées à leur voyage et à leurs conditions, leur départ, leur arrivée ou leur transit affectent les territoires ou les zones urbaines concernés et leurs habitants. La migration est une caractéristique déterminante de l'urbanisation. Les villes, de par leur nature innovante et transformatrice, offrent des opportunités aux migrants la possibilité de prendre leur part de responsabilité et de contribuer, par leurs compétences et leur vécu, à la durabilité du développement socio-économique et culturel. C'est également au niveau local que la plupart des travaux sur les questions liées à la migration devraient être entrepris, en ciblant tous les habitants (y compris les nouveaux arrivants), afin de libérer le potentiel de la migration.

La pandémie a amplifié les défis auxquels les gouvernements locaux sont déjà confrontés en matière de migration, car ils continuent d'être en première ligne de la réponse à l'épidémie et à son impact sur la vie des gens, tout en travaillant sur les plans de récupération pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Les implications des mesures d'urgence sont immenses pour les villes des pays partenaires Sud de l'UE, dont les ressources sont déjà limitées et qui doivent faire face à des défis persistants liés à la gouvernance des migrations. Dans leur réponse à l'épidémie, les autorités locales et régionales sont confrontées, plus que jamais, à des défis croissants pour fournir aux groupes vulnérables les services de base nécessaires pour leur permettre à la fois d'être en sécurité et de contribuer aux efforts de redressement.

Dans ce contexte, le projet Migrations ville-à-ville en Méditerranée (MC2CM) contribue à l'amélioration dans les villes de la gouvernance de la migration fondée sur les droits. Par le biais de ses trois composants : **Dialogue, Connaissance et Action**, MC2CM intègre la gouvernance de la migration au processus de planification et de développement urbain, répondant aux objectifs définis dans les recommandations politiques du projet : [Défis et opportunités des zones urbaines pour la région méditerranéenne](#).

MC2CM a entamé sa deuxième phase d'implémentation mise en place depuis le 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 Décembre 2021. Plus d'informations sur MC2CM sont disponibles sur www.icmpd.org/mc2cm.

2. Fonctionnement de MC2CM

Le projet MC2CM est mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT), en vertu d'un accord de Délégation avec la Direction générale des négociations de voisinage et d'élargissement (DG Near) de la Commission Européenne dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique – Fenêtre Afrique du Nord. Ce projet est cofinancé par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC).

Les activités de MC2CM sont divisées en trois volets principaux :

- Le volet **Dialogue** vise à promouvoir la coopération et l'enrichissement mutuel des pratiques entre les différentes parties prenantes concernées à travers un programme d'apprentissage spécial et le partage de connaissances.

- Le volet **Connaissance** développe de la recherche visant à mettre en lumière les données et informations liées à la dimension locale de la migration et ses priorités.
- Le volet **Action**, dans lequel se place cet appel, vise à fournir des solutions durables et des outils pilotes pour relever les défis et maximiser les opportunités en matière de migration.

De plus, toutes les activités de ce projet ont pour **objectif commun de promouvoir un discours réel et juste sur la migration**.

Le réseau principal MC2CM comprend les villes et organisations d'autorités locales suivantes: Amman, Beyrouth, Casablanca, Cadix, Grenoble, Dortmund, FAMSI, Irbid, Lisbonne, Lyon, Madrid, Naples, Oujda, Rabat, Ramallah, Seville, Sfax, Sousse, Tangier, Tunis, Ville métropolitaine de Turin et Vienne. En outre, un groupe élargi de villes et de réseaux d'autorités locales participent aux activités du projet sur une base ad hoc.

3. Objectifs de l'appel à propositions

L'objectif de cet appel à propositions est de financer les actions qui contribuent à **favoriser une gouvernance de la migration urbaine fondée sur les droits dans la région euro-méditerranéenne et améliorer l'inclusion des migrants et des réfugiés dans les plans de réponse et de rétablissement des villes face à la pandémie**.

Les actions sont encouragées à inclure des activités qui soutiennent un récit réaliste et équitable sur la migration, **favorisent l'accès des migrants aux interventions d'urgence et renforcent leur contribution aux plans de redressement durable**. En outre, les actions **promouvant la transformation numérique et contribuant au green deal seront fortement appréciées**.

Les actions proposées doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques de MC2CM :

- A. Promouvoir un discours réel et juste sur la migration et renforcer le dialogue interculturel et l'entente mutuelle.
- B. Améliorer et développer la coopération entre les différentes parties prenantes en matière de migration au niveau local, national, régional et international.
- C. Améliorer la gestion des données et connaissances liées à la migration dans le domaine de la gouvernance de la migration.
- D. Etablir et développer des cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires dans le domaine de la gouvernance de la migration.

Les demandeurs doivent établir **un lien mesurable avec les objectifs susmentionnés** lors de la présentation des propositions et indiquer comment l'action vise à mettre en œuvre les recommandations politiques de MC2CM en faisant référence directement au présent document-cadre.

4. Cadre des Actions

Les actions soumises doivent être mises en œuvre dans au moins un des pays cibles de MC2CM (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie, Jordanie et Liban, ainsi que la ville de Ramallah)¹ et vise à

¹ Les actions en Jordanie, au Liban et dans la ville de Ramallah sont éligibles grâce au soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).



répondre à un besoin identifié en matière de gouvernance locale des migrations urbaines, conformément aux objectifs susmentionnés du présent appel à propositions.

Conformément aux recommandations politiques du projet MC2CM, les actions proposées peuvent aborder les thématiques prioritaires suivantes:

- Services d'accueil aux nouveaux arrivants ;
- Accès à l'éducation ;
- Accès à la santé ;
- Planification urbaine et accès à des abris de transition et à un logement décent ;
- Accès au marché de travail, à l'entrepreneuriat et à la formation professionnelle ;
- Accès à la participation sociale et politique ;
- Protection contre la discrimination, les expulsions forcées et prévention du sans-abrisme ;
- La promotion de la culture, de la diversité culturelle et de la communication interculturelle pour favoriser l'inclusion sociale des migrants et des communautés d'accueil ;
- L'adoption d'initiatives multi-niveaux et multi-parties pour assurer une réponse à la crise et des plans de reprises inclusifs:
 - S'appuyer sur les connaissances et les liens des migrants et des réfugiés ;
 - Mobiliser les contributions des migrants et des réfugiés au travers d'une approche impliquant la société dans son ensemble ;
 - Renforcer la participation des dirigeants locaux aux systèmes de gouvernance multilatérale.

Les candidatures doivent comprendre une **analyse du contexte local** dans lequel l'action se place, accompagnés d'un document justificatif fournissant une étude de faisabilité, à savoir un profil de migration de ville ou tout autre document similaire.

Les demandes s'appuyant sur des actions précédentes accordées par le biais des appels à propositions du projet MC2CM et visant à élargir le champ d'application et à l'étendre à de nouvelles villes sont également considérées comme éligibles.

Les actions ayant pour thématique la dimension de genre des migrations sont particulièrement encouragées.

Les actions doivent indiquer toute complémentarité avec d'autres financements et programmes existants pertinents et préciser les résultats attendus mesurables.

5. Critères d'éligibilité

5.1 Éligibilité des candidatures:

Les entités suivantes peuvent répondre à cet appel à propositions :

- Collectivité locale ou régionale ;
- Associations ou réseaux de collectivités locales ou régionales, organisations non gouvernementales et autres organismes de droit privé à but non lucratif, établis dans l'UE ou dans les pays cibles.



NB : Si le demandeur n'est pas une collectivité locale ou régionale, **une lettre d'appui émanant d'un organisme public (local ou régional), du territoire où l'action sera mise en œuvre, doit être fournie dans le dossier de candidature**

De plus, pour être éligible :

- Les demandeurs doivent avoir la capacité financière et opérationnelle de mener à bien l'Action proposée ;
- Les candidats et les entités affiliées² doivent démontrer **les compétences et qualifications professionnelles nécessaires pour mener à bien l'Action proposée.**

5.2 Éligibilité des Actions:

Pour être éligibles à cet appel à propositions, les demandes doivent :

- Être soumises par un candidat principal et un maximum de 3 co-candidats ;
- Démontrer des objectifs spécifiques, clairs et réalisables, un plan de travail réaliste, un échéancier réalisable et des résultats mesurables ;
- Fournir des éléments de continuation du projet au-delà du soutien financier alloué par MC2CM ;
- Dûment remplir et soumettre le formulaire de candidature et le budget en anglais ou en français, accompagné des documents suivants :
 - o ***L'étude de faisabilité sur laquelle l'action se base ;***
 - o ***Lettre d'appui de la municipalité ou des municipalités concernées ;***
 - o ***Dernier rapport financier annuel (ayant fait l'objet d'un audit) de l'organisation, le cas échéant ;***
 - o ***Liste des initiatives impliquant un financement externe au cours des 5 dernières années, le cas échéant.***

Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de la candidature.

5.3 Éligibilité des actions :

Pour être éligibles à cet appel à propositions, les actions doivent :

- Cibler une ou plusieurs villes dans les pays listés ci-dessus ;
- Être réalisées dans au moins un pays cible (Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Jordanie, Liban, ainsi que la ville de Ramallah)³ ;
- Être achevées avant le **31 décembre 2021** ;

Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de la candidature.

² Par entités affiliées, nous faisons principalement référence aux réseaux/associations/fédérations de municipalités et/ou d'ONG, selon la définition proposée par l'UE à travers les lignes directrices Pador : https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/pador-guide-for-affiliated-entities_en.pdf

³ Les actions en Jordanie, au Liban et dans la ville de Ramallah sont éligibles grâce au soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

5.3.1 Coûts éligibles:

Les coûts éligibles de l'Action sont les coûts qui répondent à tous les critères suivants :

- Sont nécessaires à la mise en œuvre de l'Action, directement attribuables à l'Action, découlant directement de sa mise en œuvre et facturés proportionnellement à l'utilisation effective ;
- Sont encourus conformément aux dispositions budgétaires prévues ;
- Sont effectivement encourus par l'organisation ;
- Sont raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, et en conformité avec les pratiques comptables habituelles de l'organisation indépendamment de la source du financement ;
- Sont encourus pendant la période de mise en œuvre de l'Action ;
- Sont identifiables, contrôlables et appuyés par des pièces justificatives ;
- Sont couverts par l'une des sous-rubriques présent dans le model de budget fourni, et joint au formulaire de candidature ;
- Sont en conformité avec la législation fiscale et sociale applicable en tenant compte des privilèges et immunités de l'organisation.

5.3.2 Coûts non éligibles:

Sont considérés comme non éligibles les coûts suivants :

- Les achats de terrains ou d'immeubles ;
- Les coûts du personnel affecté des administrations publiques ;
- Les coûts déclarés par le demandeur et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou d'un autre programme financé par l'Union européenne ou tout autre donateur ;
- Les primes, les provisions, les réserves ou les autres coûts non liés à la rémunération ;
- Les coûts totaux d'achat d'équipements et d'actifs ;
- Les droits, taxes et charges, y compris la TVA, récupérables par l'organisation ;
- Le remboursement de capital ;
- Les dettes et les charges de la dette ;
- Les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les frais bancaires pour les virements de l'administration contractante ;
- Les frais occasionnés en cas de suspension de la mise en œuvre de l'accord.

6. Critères d'attribution et d'évaluation

Les candidatures éligibles et les actions proposées seront évaluées par un comité de sélection formé de représentants du comité de pilotage du projet, sur la base des critères d'attribution suivants :

Critère		Pondération
Pertinence	<p><i>Dans quelle mesure l'action s'aligne-t-elle sur les objectifs du projet MC2CM, y contribue-t-elle et génère-t-elle une valeur ajoutée ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'action intègre-t-elle les aspects narratifs et propose-t-elle des approches innovantes pour construire un discours basé sur des preuves qui contribue à une meilleure gouvernance de la migration basée sur les droits dans les villes ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action est-elle alignée sur la participation d'une ville au projet MC2CM (membre principal du réseau) ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action vise-t-elle à atteindre une ou plusieurs des recommandations politiques du projet MC2CM ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action aborde-t-elle les objectifs des documents cadres, y compris <u>le Pacte mondial pour les migrations, le Nouvel agenda urbain et les Objectifs de développement durable</u>?⁴</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'action traduit-elle les pactes mondiaux pour la migration et les réfugiés en action par le biais de la réponse aux crises et des efforts de reprise ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action répond-elle à un besoin local identifié ?</i></p>	30%
Qualité de la proposition et méthodologie de mise en œuvre	<p><i>Dans quelle mesure la proposition fournit-elle des éléments clairs de mise en œuvre : par exemple, qualité du plan de travail, qualité du cadre logique (objectifs, indicateurs et cibles), coordination du consortium, analyse des risques, expertise des candidats/du personnel, mécanismes de coordination avec l'autorité contractuelle, etc.</i></p>	30%
Mesurabilité	<p><i>Dans quelle mesure l'Action produira-t-elle des résultats mesurables? C'est-à-dire des objectifs clairs (sexospécifiques, axés sur les enfants et les jeunes) ?</i></p>	10%
Durabilité	<p><i>Dans quelle mesure l'Action contribuera-t-elle à un résultat durable au-delà de la période de mise en œuvre ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'Action contribue-t-elle à la mise en œuvre ou à la définition de projets, programmes ou politiques au niveau local ou national ?</i></p>	15%

⁴ Les candidatures répondant aux objectifs des agendas mondiaux en matière de migration sont privilégiées.

Rapport coût- efficacité de l'action	<p><i>Dans quelle mesure la répartition des coûts entre les catégories de dépense correspond-elle aux activités proposées ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure le niveau de résultat et d'impact de l'Action est-il proportionnel au montant de la subvention demandée ?</i></p> <p><i>Dans quelle mesure les coûts de l'action sont-ils couverts par des sources de financement supplémentaires?</i></p>	15%
--	---	-----

L'ICMPD peut vérifier si l'organisation ou ses représentants figurent sur des listes de sanctions ou d'exclusion si nécessaire. Si le demandeur figure sur une quelconque liste, il doit être exclu de la participation à cet appel à propositions.

7. Calendrier

Publication de l'appel	08/06/2021
Date limite de dépôt des candidatures	09/07/2021
Date indicative de la vérification administrative et d'éligibilité	12/07/2021
Date indicative de la réunion du comité d'évaluation	19/07/2021
Signature du contrat de subvention	09/08/2021
Date indicative de début des actions	09/08/2021
Date limite de fin de mise en œuvre des actions attribuées	31/12/2021

8. Dispositions de la subvention

- **Allocation budgétaire disponible pour l'appel à propositions**
Un budget total de 400 000 euros est alloué aux Actions ciblées des villes. Le montant maximal des fonds disponibles par action est de 50 000 euros.
- **Taux de co-financement**
Le MC2CM peut financer jusqu'à 100% du coût total éligible de l'action ; cependant, un cofinancement de l'action est généralement attendu et sera considéré comme un critère d'évaluation. **Si aucun cofinancement n'est prévu, il doit être dûment justifié par le demandeur.**
- **Non-rétroactivité**
Aucune subvention ne peut être accordée rétroactivement pour des Actions déjà achevées. Les coûts éligibles à financement ne doivent pas avoir été encourus avant la date de signature du contrat de subvention.
- **Non-lucrativité**
La subvention ne peut en aucun cas produire un profit au demandeur ou co-demandeur(s). Le profit se définit comme un excédent de l'ensemble des recettes réelles par rapport aux coûts



éligibles de l'Action approuvés par l'administration contractante lors de la présentation de la demande de paiement de solde.

9. Instructions

- Veuillez remplir et soumettre le dossier de candidature en ANGLAIS ou en FRANÇAIS et le **téléchargez-le sur la plate-forme d'application** <https://in-tendhost.co.uk/icmpd/asp/Home> avant le **09 Juillet 2021, 17:00 CEST heure locale de Vienne.**
- Veuillez adresser vos questions sur la plateforme de candidature jusqu'au 28 juin 2021 à 16h00 (heure locale de Vienne). Des réponses seront fournies à toutes les questions reçues via la plate-forme au plus tard le 02 juillet 2021.

Checklist finale des candidatures:

- **Formulaire de demande dûment rempli, avec les pièces justificatives :**
 - **Etude de faisabilité sur laquelle l'Action est basée**
 - **Lettre de soutien de la (des) municipalité(s), le cas échéant ;**
 - **Dernier rapport financier annuel (audité) de l'organisation, le cas échéant ;**
 - **Liste des initiatives impliquant un financement externe au cours des 3 dernières années, le cas échéant ;**
 - **Formulaire d'identification de l'entité juridique ;**
 - **Formulaire d'identification financière ;**
 - **Déclaration sur l'honneur.**
- **Modèle de budget fourni dûment rempli**